

LES USAGERS DÉPLORENT « L'OBSTRUCTION » DES PROPRIÉTAIRES

« On nous traite de voleurs de bois, on nous menace... »

C'est à Cazaux que les usagers de l'Addufu se sont retrouvés vendredi soir pour leur assemblée générale. Les dirigeants de l'association pointent du doigt l'attitude de certains propriétaires au sujet de la délivrance de bois... Extraits.



Des maires, des élus et des présidents d'associations étaient présents lors de l'assemblée.

« En bon père de famille »

Et aujourd'hui encore, sur le territoire de l'ancien Captalat (La Teste, Cazaux, Gujan-Mestras, Arcachon, la partie du Cap-Ferret rattachée à la Teste et le propriétaire du Château de Ruat au Teich), on divise les habitants en deux catégories: les ayants-pins, propriétaires des parcelles et disposant du droit d'extraire la gemme, et les non-ayants-pins jouissant du droit sur le bois mort et le bois vert.

L'usager est donc celui qui peut bénéficier des droits d'usage. S'il justifie de dix années d'habitat, il peut prétendre à prélever des pins vifs pour ses travaux de construction et de menuiserie. Et au cœur de l'hiver, l'usager peut également ramasser ou couper du bois - à l'exception des pins vifs - pour se chauffer. « En bon père de famille et pour son usage strictement personnel », insiste l'Addufu. Enfin, pour régir et veiller à un bon équilibre au sein du massif, propriétaires et usagers sont représentés, chacun, par deux syndicats qui recueillent, examinent puis

valident les demandes de bois.

« Entrave aux droits d'usage »

Bon, disons-le tout de suite, si cette entente était si fructueuse, nous ne serions pas en train d'écrire cet article... Il faut reconnaître que les pierres d'achoppement sont nombreuses et durables en forêt. Pour Christian Gousset, l'attitude de certains propriétaires nuit clairement à la bonne marche de l'usage. « Leurs syndicats n'accordent presque aucune des demandes de bois transmises », déclare-t-il. « Pire, ils mènent une politique d'obstruction systématique, harcèlent certains usagers, les menacent, les traitent de voleurs de bois. Mais comment un usager pourrait-il voler le bois qui lui appartient? »

Le conflit entre usagers et propriétaires est aussi vieux que les Baillettes elle-même... Mais actuellement, les relations apparaissent tendues, voire houleuses. « Nous en avons marre », clame Christian Gousset, en faisant référence notamment à « des actes de

malveillance ». Et, en s'adressant aux maires du Bassin, il lance: « Il est temps de prendre la défense des milliers d'usagers de vos communes. Assignez le syndic des propriétaires en justice pour entrave aux droits d'usage! En deux ans, ils n'ont accordé que 6 m³ de bois sur les 200 demandés... »

Mais ce n'est pas le refus des propriétaires qui arrête les usagers... Même si l'on est très loin des 3.000 ou 4.000 m³ de bois prélevés par an par les anciens, les demandes actuelles des usagers sont satisfaites. Avec, au cœur du dispositif, la scierie du Pôle forestier qui constate une croissance de son activité. En 2017, 142 demandes de bois ont été faites, soit 184 m³. Ce qui représente une douzaine de requêtes chaque mois. En hausse de 20 % par rapport à l'année précédente.

[J-B.L.]

Dans notre prochaine édition, zoom sur l'expérimentation gemmage menée pour la seconde saison.